

FICHE D'IDENTITÉ

- >>> Maître d'ouvrage : Commune de Revest-du-Bion
- >>> Maître d'oeuvre : Bernard Arditti
- >>> BET : Eco Watt
- >>> Adresse : Domaine de la Haute-Lèbre,
04150 Revest du Bion

- >>> Contact : Bernard Arditti : 04 92 87 57 00

- >>> Type d'opération : Construction neuve
- >>> Shon : 610 et 207 m²
- >>> Année de mise en service : 2001
- >>> Coût des travaux : 510 000 € HT

L'OPÉRATION

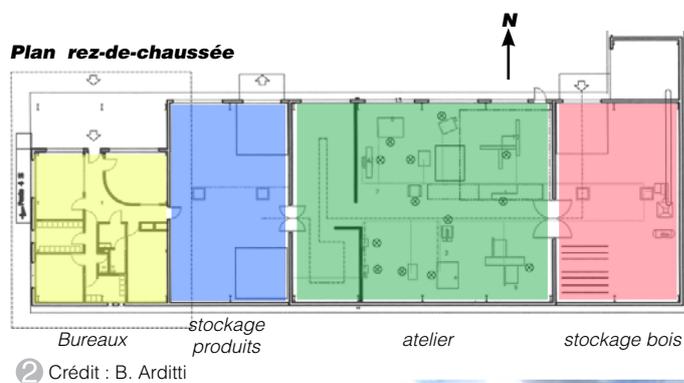
Cette menuiserie, construite à proximité de logements sociaux est gérée par un Centre d'Aide par le Travail (CAT) accueillant des personnes handicapées. Un travail important a été fait notamment au niveau de la conception afin d'éliminer les nuisances acoustiques en direction des logements et de favoriser l'éveil des différents sens (choix des couleurs, des formes, ...). Une chaufferie bois alimente le groupe de logements sociaux voisins auquel le bâtiment est également relié. L'activité artisanale se compose de deux unités :

- un atelier menuiserie où sont fabriqués des présentoirs, des caisses à vin et des emballages en bois ;
- une unité de conditionnement de produits qui permet de répondre aux demandes des entreprises locales (produits aromatiques, cosmétiques, huiles essentielles).

Les bureaux accueillent en moyenne 5 personnes et l'atelier une douzaine. Cet établissement propose une insertion professionnelle et permet de développer des productions originales. S'allie formations et soutien médico-social concourant ainsi à une approche d'intégration en milieu rural.

POINTS REMARQUABLES

- >>> Intégration : relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement extérieur.
- >>> Emploi d'énergies renouvelables : Chaufferie bois commune aux logements sociaux et au C.A.T.
- >>> Matériaux, mise en oeuvre : bois, terre cuite.
- >>> Confort thermique : Bâtiment semi-enterré, forte isolation
- >>> Confort acoustique : Isolation acoustique très performante tant à l'intérieur que vers l'extérieur.
- >>> Qualité de ventilation : Aspiration des sciures, renouvellement d'air dans l'atelier.
- >>> Autres démarches : Création de liens sociaux dans le village, développement économique local, création d'emplois.





INSERTION DANS LE TERRITOIRE

Le bâtiment se trouve sur la petite commune de Revest-du-Bion qui compte environ 500 habitants. Le projet a été implanté sur un site vierge appartenant à la commune, en bordure du village, à proximité de logements sociaux (1 ; 3 à 6). Les Revestois peuvent aisément se rendre à pied au C.A.T. La construction située à 950 m d'altitude est semi enterrée au Sud pour réduire les nuisances sonores et mieux s'intégrer dans le village (3 ; 4 ; 5 ; 8). Il fallait réaliser une menuiserie émettant 100 dB sans nuisances pour les villas voisines. La morphologie de ce bâtiment permet aussi de préserver des échappées visuelles. L'un des autres objectifs atteint était d'intégrer le bâtiment à la commune dans la volumétrie et l'enduit des façades.

Des plantations d'arbres à hautes tiges prolongent et font le lien avec une allée d'arbres déjà existantes côté village, à l'Ouest et au Sud (1 ; 5). La création d'un bassin d'orage (agglomérat de roches) évite les écoulements d'eau sur la voirie en contrebas. Quatre logements supplémentaires ont été réalisés en 2006, s'ajoutant au dix construits en 1986 (se trouvant déjà au Sud) (1).

La mission du C.A.T. de La Haute Lèbre est d'offrir à des personnes adultes handicapées la possibilité de bénéficier d'un apprentissage ou d'exercer une activité professionnelle. Elle représente également une activité de production intégrée au milieu, dans un objectif de complémentarité et de valorisation socio-économique du site.



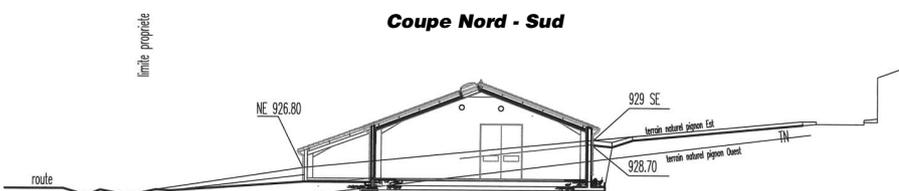
6 Crédit : Géoportail



7 Photo : EnBAT-Méditerranée

MATÉRIAUX, RESSOURCES ET NUISANCES

Utilisation du bois pour les escaliers (7), les revêtements intérieurs, les portes, les cloisons intérieures (9) et les fenêtres (partie bureaux). Terre cuite pour les appuis de fenêtres.



8 Crédit : B. Arditti



9 Photo : E. Pétard

ÉNERGIE, EAU ET DÉCHETS D'ACTIVITÉ

>>> Energies renouvelables : Extension du réseau de chaleur : le bâtiment est relié à une chaudière bois collective (à double énergie bois-fioul) qui existait auparavant et qui dessert les logements sociaux (11). La chaudière bois peut fonctionner indifféremment avec des copeaux, de la sciure ou des granulés. Mais il ne peut pas y avoir de mélange. Initialement construite pour les 10 premiers logements sociaux, la chaudière avait été surdimensionnée volontairement pour 20 logements. C'est pourquoi il a été possible d'y relier le C.A.T. en 2001 et les 4 logements supplémentaires en 2006.

Les sciures de bois produites par la menuiserie sont collectées par aspiration dans une benne prévue à cet effet, et facilement transportable jusqu'à la chaudière (10). Depuis un an, par facilité et manque de motivation du gestionnaire, les sciures ne sont plus utilisées pour la chaudière. Le chef d'atelier estime pourtant pouvoir alimenter la chaudière en sciures pendant 150 jours/an. Des négociations sont en cours pour que sur les 8 mois de chauffe, les sciures alimentent de nouveau le début et la fin de la saison, afin de faciliter la gestion et d'éviter les mélanges.

>>> Déchets : Utilisation de la sciure initialement pour la chaufferie bois. Depuis un an, les sciures sont utilisés par l'activité agricole du C.A.T. ; les chutes de petits bois sont récupérées par les habitants du village pour leur cheminée.



10 Photo : EnviroBAT-Méditerranée

CONFORT, SANTÉ ET AMBIANCES

>>> Thermique : Dans l'atelier, du fait de l'altitude (950 m), il n'y a pas de surchauffe estivale. La température intérieure est agréable avec les fenêtres entrouvertes. L'hiver, le chauffage est assuré par un plancher chauffant basse température. La bonne inertie thermique associée à la forte isolation contribue au confort thermique d'hiver et d'été. Les mécanismes d'ouverture des châssis à soufflets ont été détériorés par les utilisateurs qui ont ensuite préféré condamner les systèmes plutôt que de les réparer (13). Il n'y a donc plus de ventilation naturelle possible, mais le système d'aspiration des sciures permet un renouvellement d'air. L'atelier est chauffé pour une température de 15-16°C.

En 2006, après 5 ans de vie du bâtiment sans doléances particulières, et allant à l'encontre de la démarche environnementale engagée par l'architecte, une climatisation réversible a été installée dans les bureaux (12). Initialement, la réalisation d'une serre au Nord - Ouest, voulue par l'architecte, n'a pas été retenue. Celle-ci aurait pourtant constitué une zone tampon contribuant à améliorer le confort d'été et d'hiver.

>>> Traitement acoustique : Un important travail a été fait tant pour l'ambiance acoustique intérieure que pour la réduction des nuisances vers l'extérieur. Cela c'est traduit par l'orientation des ouvertures, exclusivement au Nord (et à l'Ouest pour les bureaux) (3 ; 4 ; 5), le choix d'un bâtiment semi enterré (8), la création d'un espace tampon entre l'atelier et les bureaux (pièce de stockage des produits finis) (2). L'isolation acoustique est constituée par 20 cm d'isolant en sous-toiture ainsi qu'un faux-plafond acoustique. Dans l'atelier, pour le confort du personnel, le temps de réverbération du bruit des machines a été fortement limité grâce aux panneaux mureaux *Fibralith* (fibre de bois compressée et enrobées d'un liant chaux ciment) (13 ; 16). Toutes machines en marche, il est possible de tenir une conversation dans l'atelier, absolument aucun bruit n'est entendu au Sud, alors qu'on en perçoit très légèrement au Nord, côté façade vitrée donnant sur la route.

>>> Lumière naturelle : Afin de limiter les nuisances acoustiques vis-à-vis du groupe de logements sociaux au Sud, les ouvertures ont été situées au Nord et à l'Ouest. Elles sont dimensionnées pour apporter un maximum d'éclairage naturel. L'aménagement de l'atelier permet au personnel de profiter de la vue sur l'extérieur. Les conditions de travail sont très convenables.

>>> Ventilation, qualité sanitaire : La qualité de l'air est correcte. Il y a un système d'aspiration des sciures (10 ; 16) mais plus la possibilité d'ouvrir les fenêtres pour renouveler l'air de l'atelier (voir volet thermique).



11 Photo : E. Pétard



12 Photo : EnviroBAT-Méditerranée



13 Photo : E. Pétard (2002)



14 Photo : EnviroBAT-Méditerranée



15 Photo : EnviroBAT-Méditerranée



16 Photo : E. Pétard